

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

ID: 029-212902258-20240611-2024_0054-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Finistère

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juin à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire Monsieur Philippe RONARC'H.

Date de la convocation le 5 juin 2024

Membres en exercice: 18

Présents:

Mesdames: Nelly VIVIEN, Claudie SIMON, Jacqueline JAFFRY, Christelle GUEZENGAR, Christine LE GOFF LE PESQUE

Messieurs: Philippe RONARC'H, Jean-Pierre KERSALE, Olivier BODILIS, Hervé LE COZ, Jacques DYONIZIAK, Olivier LAURAIN, Mickaël LE COZ, Patrick PERENNOU, Thierry ARNOULT

<u>Absents excusés</u>: Michelle BUREL (pouvoir à Philippe RONARC'H), Armelle RONARC'H (pouvoir à Christelle GUEZENGAR), Chloé ANDRO (pouvoir à Claudie SIMON), Alexandra MAZEAS (pouvoir à Jean-Pierre KERSALE)

Secrétaire de séance : Hervé LE COZ

Objet : Délibération n°2024-0054 – Avis sur consultation publique pour l'exploitation d'une seconde unité de méthanisation au lieu-dit « Kerhuel » à Landudec, avec plan d'épandage

Monsieur la Maire présent à l'assemblée la consultation prévue du 14 juin au 12 juillet 2024 pour l'exploitation d'une seconde unité de méthanisation au lieu-dit « Kerhuel » à Landudec et plan d'épandage associé des digestats produits.

Il indique que la demande concerne la construction et l'exploitation d'une unité de méthanisation de capacité moyenne de traitement de 40,9 tonnes par jour de matières organiques collectées sur le territoire (effluents d'élevage, matières végétales brutes), avec épuration du biogaz pour une valorisation par injection de 121 Nm3/h dans le réseau de distribution de gaz naturel. Les digestats produits seront valorisés par épandage sur des terres agricoles en tant que matières fertilisantes dans le cadre d'un épandage élaboré sur les parcelles de 4 prêteurs de terres du territoire. Le plan d'épandage totalise 591 hectares de SAU.

Le projet prévoit une quantité de biogaz stockée de 8,106 T/an, il prévoit également la collecte et le traitement des eaux pluviales sur une emprise de 1,76 ha.

L'EARL du Ruot fournira 1000T/an d'ensilage d'herbe incorporées dans l'unité de méthanisation.

Le trafic routier engendré sera de 1 041 véhicules par an soit 2,8 véhicules par jour mais concernera très peu la commune de Pouldreuzic.

Le plan d'épandage concerne 7,95 ha sur la commune de Pouldreuzic.

Après avoir présenté ces éléments, Monsieur la maire propose aux conseillers municipaux de donner un avis sur ce projet.

Envoyé en préfecture le 17/06/2024 Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

ID: 029-212902258-20240611-2024_0054-DE

Après délibération, le conseil municipal,

- DONNE un avis favorable sur ce projet par 2 voix Pour (Philippe RONARC'H avec Procuration de Michèle BUREL), une voix Contre (Olivier BODILIS) et 15 abstentions

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 11 juin 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire, Philippe RONARC'H

Le secrétaire de séance, Hervé LE COZ

Visa de la préfecture :

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du ...17/06/2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication